Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 035-213502891-20260908-202609010SMP-DE

République Française
Département Ille et Vilaine
Commune de St Malo de Phily

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/09/2026

Référence
2026-09-010

Objet de la délibération
FINANCES - TARIFS COMMUNAUX

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

Date de la convocation
03/09/2026

Date d'affichage

Vote
A l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de RENNES
Le : 15/09/2026

Et

Publication ou notification du :

L'an 2026 et le 8 Septembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil - Mairie sous la présidence de BRAULT Marie-Claire, Maire.

Présents : Mme BRAULT Marie-Claire, Maire, Mmes : CHEVALIER Gwénaëlle, EKSI Selin, GOLIVET Lucile, LE BRET Alix, ROUXEL Isabelle, MM : ADRUBAL Valéry, BOUGET Didier, DROUILLER Mickaël, PABOEUF Patrick, PAVOINE Alain, PINON Nicolas.

Absents : GLET Aurore donne pouvoir à PAVOINE Alain.
SARRAZIN Jacques donne pouvoir à GOLIVET Lucile.
THIN Kavinn donne pouvoir à ROUXEL Isabelle.

A été nommée secrétaire : CHEVALIER Gwénaëlle.

Objet de la délibération :
FINANCES - TARIFS COMMUNAUX

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est souhaitable de réviser certains tarifs communaux.

Après délibération, le Conseil Municipal fixe les tarifs suivants à compter du 1er octobre 2026 :

DIVERS
Annule et remplace les précédentes délibérations

- Vente terre végétale — 3 € le m3 (transport non assuré par la commune)
- Vente bois — 25 € le stère de châtaignier (non coupé/préparé)
  80 € le stère de châtaignier ou tous bois mélangés (coupé/préparé par le service technique)
  30 € le stère de chêne (non coupé/préparé)
  90 € le stère de chêne (coupé/préparé par le service technique)
- Vente Moutons — 35 € les mâles
  40 € les femelles
- Location sono (Associations communales) — 20 € indépendante (1 enceinte)
  30 € associée (2 enceintes)
  200 € de caution
- Location sono (Particuliers - autres) — 50 € (1 enceinte)
  60 € (2 enceintes)
  200 € de caution
- Ménage des bâtiments — 50 € / heure / agent
  (Suite à des locations/occupation annuelle où le ménage n'a pas été fait correctement – particuliers ou associations)

CIMETIERE
Annule et remplace les précédentes délibérations

- Concession — 100 € pour 15 années (renouvellement/reprise sans caveau)
  200 € pour 30 années (renouvellement/reprise sans caveau)
  150 € pour 15 années (reprise avec caveau)
  300 € pour 30 années (reprise avec caveau)

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 035-213502891-20260908-202609010SMP-DE

- Columbarium 350 € pour 15 années (2 urnes)
  510 € pour 30 années (2 urnes)
  50 € la plaque standard (gravure à charge du concessionnaire)
  30 € dispersion des cendres dans le jardin du souvenir
- Cavurne 400 € pour 15 années (4 urnes)
  800 € pour 30 années (4 urnes)

PHOTOCOPIES
Annule et remplace les précédentes délibérations

- Format A4 recto 0.25€
- Format A4 couleur recto 0.50€
- Format A3 recto 0.30€
- Format A3 couleur recto 0.60€
- Copie cadastrale 2.00€
- Photo communale 6.00€ (petit format)
  13.00€ (grand format)
- Livre communal 15.00€

PHOTOCOPIES ASSOCIATIONS COMMUNALES
Annule et remplace les précédentes délibérations

500 feuilles blanches A4 gratuites
Au-delà :

- Papier blanc : A4 recto 0,03 € / feuille
  A3 recto 0,06 € / feuille
- Papier couleur : A4 recto 0,05 € / feuille
  A3 recto 0,10 € / feuille

SERVICES AGENTS COMMUNAUX
Annule et remplace les délibérations précédentes

Ce service reste exceptionnel et qu'il fera à chaque fois l'objet d'une facturation minimale d'une heure multipliée par le nombre d'agents intervenants. La commune privilégiera l'intervention d'une entreprise privée pour effectuer le travail que sera ensuite facturée au particulier défaillant.

- Travaux sans gros matériel 50 € / heure / agent
  (Coupe d'arbres, fauchage de terrain, assainissement, curage de fossés,)
- Travaux avec gros matériel 95 €/ heure / agent
  (Agent avec un tracteur…)

Délibération du 18/09/2014 (rappel*)
Redevance forfaitaire pour l'enlèvement des déchets sauvages par les services communaux qui ont pu être identifiés 150 €

LOCATION SALLES
Annule et remplace les délibérations précédentes

Salle Matisse (sans vaisselle)

- Vin d'honneur 100 € (4h)
- Habitants de la commune 350 € VSD (vendredi 13h)
  300 € SD (samedi 9h)
  100 € Arrhes
- Habitants Hors Commune 500 € VSD (vendredi 13h)
  450 € SD (samedi 9h)
  100 € Arrhes
- Associations communales 30 € (1ère location de l'année au calendrier des fêtes)
  100 € autres locations
  Gratuit sous convention d'utilisation annuelle
- Associations hors commune 15 € la séance d'1h
- 2 €/h pour les entrepreneurs locaux (à titre exceptionnel si la salle Gauguin n'est pas libre)
- Caution Salle 1 000 €
- Caution Ménage 100 € (encaissable si état des lieux de sortie négatif)
- Caution clés associations 20 € (sous convention d'utilisation annuelle)

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 035-213502891-20260908-202609010SMP-DE

Salle Picasso

- La séance (1h) 15 € pour les associations hors commune
- 2 €/h pour les entrepreneurs locaux (à titre exceptionnel si la salle Gauguin n'est pas libre)
- Caution Salle 1 500 €
- Caution Ménage 100 € (encaissable si état des lieux de sortie négatif)
- Gratuit pour les associations communales
  (dates inscrites au calendrier des fêtes ou sous convention d'utilisation annuelle)
- Caution clés associations 20 € (sous convention d'utilisation annuelle)

Salle Gauguin (sans vaisselle)

Location aux habitants de la commune exceptionnellement

- 150 € VSD (vendredi 13h)
- 120 € SD (samedi 9h)
- 40 € (4h) Vin d'honneur + réunion privée d'intérêt économique
- 2 €/h pour les entrepreneurs locaux
- 10 € la séance d'1h pour les associations hors commune
- 500 € Caution Salle
- 50 € Caution Ménage (encaissable si état des lieux de sortie négatif)
- Gratuit pour les associations communales
  (dates inscrites au calendrier des fêtes ou sous convention d'utilisation annuelle)
- Caution clés associations 20 € (sous convention d'utilisation annuelle)

Salle Renoir

A titre exceptionnel si les autres salles ne sont pas libres

- Associations hors commune 15 € la séance d'1h
- Associations communales Gratuit
- 2 €/h pour les entrepreneurs locaux (à titre exceptionnel si la salle Gauguin n'est pas libre)
- Caution Salle 1 000 €
- Caution Ménage 100 € (encaissable si état des lieux de sortie négatif)

Tables/Parquets

- Location uniquement aux habitants de la commune
- 2 € l'unité (table/parquet)
- 2 € les 10 chaises (chaises noires de la salle Picasso)
- 5 € de frais pour chaque location
- 50 € caution pour - 10 lattes/chaises
- 100 € caution pour + 10 lattes/chaises

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 15/09/2026
Mme Le Maire
Marie-Claire BRAULT